



## DÉTAILS DU JEU CONCOURS ET REGLEMENT

*«Les Galeries St Lambert vous offrent  
votre shopping de Noël !»*

### ARTICLE 1 : L'organisateur

L'ASBL Association des commerçants des Galeries Saint-Lambert organise, dans le cadre des fêtes de fin d'année 2017, un jeu concours de type « tirage au sort » celui-ci s'intitule: « *Les Galeries St Lambert vous offrent votre shopping de Noël !* ».

### ARTICLE 2 : Le concept

L'ASBL Association des commerçants des Galeries St Lambert propose un jeu concours de type « tirage au sort », dénommé ci-après : «*Les Galeries St Lambert vous offrent votre shopping de Noël !* Celui-ci s'organisera au pied du sapin situé au cœur des Galeries St Lambert du lundi 18/12/2017 au samedi 23/12/2017 de 9h30 à 19h tous les jours de la semaine et permettra à **10 gagnants** de remporter, chacun, **500€** d'achats dans les commerces des Galeries St Lambert.

Le principe est le suivant :

1°) Les participants sont invités à participer au jeu concours sur présentation d'un ticket d'achat(s) effectué(s) dans l'une des enseignes présentes aux Galeries St Lambert, d'une valeur de 25€ minimum et daté à partir du 15/12/17 ;

2°) Les participants pourront alors remplir le bulletin de participation (qu'ils trouveront près de l'urne ou dans les commerces des Galeries) en y inscrivant leurs nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail et placer ensuite celui-ci dans l'urne qui sera présente du lundi 18/12/17 au samedi 23/12/17 de 9h30 à 19h au pied du sapin ;

3°) Les participants seront également invités à répondre à un petit questionnaire (4 questions).

### ARTICLE 3 : Les participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, à l'exception des membres du personnel des Galeries Saint-Lambert et des commerçants y exploitant une enseigne, des membres de leur famille jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré (notamment leurs parents, leurs enfants, leur partenaire), ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

La participation au concours n'est ouverte qu'aux clients des Galeries St Lambert. En effet, chaque personne voulant participer devra présenter un ticket d'achat(s) effectué(s) dans un des magasins des

Galleries St Lambert, d'une valeur de 25€ minimum et daté à partir du 15/12/2017 pour pouvoir déposer le bulletin de participation dans l'urne. De plus, chaque client ne pourra participer au concours qu'une seule fois par jour maximum.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat des participations des personnes contrevenantes.

#### **ARTICLE 4 : Les phases du concours**

##### **1. Du 18 décembre (à 9h30) au 23 décembre 2017 (à 19h00) – Inscription et participation :**

Les candidats devront se présenter spontanément au pied du sapin situé au rez-de-chaussée des Galleries Saint-Lambert **le lundi 18, mardi 19, mercredi 20, jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 décembre 2017 entre 9h30 et 19h00**

Ils y seront accueilli par une hôtesse qui se chargera de vérifier le ticket d'achats (indispensable pour pouvoir participer au concours) et leur remettra un bulletin de participation à remplir (nom, prénom, adresse e-mail et un numéro de téléphone afin de pouvoir les recontacter s'ils font partie des 10 grands gagnants). Ensuite elle demandera à chaque participant de répondre à un mini questionnaire. Le bulletin de participation sera alors placé dans l'urne.

##### **2. Le dimanche 24 décembre 2017 (à 11h00) – Tirage au sort des 10 gagnants :**

Le tirage au sort des 10 bulletins de participation gagnants se fera sous contrôle d'un huissier de justice (bureau ScScRL Interventus – Rue du Parc, n°9 – 4020 Liège) le samedi 24/12 à 11h au pied du sapin situé au rez-de-chaussée des Galleries Saint-Lambert. Les 10 grands gagnants seront annoncés.

##### **3. Du 15 au 31 janvier 2018 – remboursement des 10 gagnants :**

Les 10 gagnants devront se présenter dans les bureaux de l'équipe de gestion du shopping avec leurs tickets d'achats effectués dans les commerces des Galleries St Lambert entre le 15 décembre 2017 et le 15 janvier 2018. Ceux-ci se verront rembourser tous leurs achats à hauteur de 500 € maximum. **Les 10 gagnants devront se présenter entre le 15 et le 31 janvier 2018 pour se faire rembourser de leurs achats.**

#### **ARTICLE 5 : Les prix**

**10 x 500 € d'achats à dépenser dans les commerces des Galleries St Lambert jusqu'au 15 janvier 2018 ou à rembourser sur échange de tickets d'achats effectués dans les Galleries à partir du 15 décembre 2017.**

A la date du 24/12, soit les 10 gagnants ont déjà réalisé 500€ d'achats entre le 15/12/2017 et le 24/12/2017 et ceux-ci leurs seront remboursés sur présentation des tickets d'achats ; soit ils ont

dépensé pour moins de 500€ dans quel cas nous leur rembourserons les achats déjà effectués depuis le 15/12/2017 et ils pourront dépenser le reste jusqu'au 15/01/2018.

Liste des commerces faisant partie des Galeries St Lambert :

- ✓ AUSTRALIAN ICE CREAM
- ✓ BART SMIT
- ✓ BLOKKER
- ✓ BRICO CITY
- ✓ CARREFOUR MARKET
- ✓ DELIFRANCE
- ✓ DAMPSHOP
- ✓ ESPRIT
- ✓ FNAC
- ✓ GALERIA INNO
- ✓ HANS ANDERS
- ✓ HEMA
- ✓ HISTOIRE D'OR
- ✓ ICI PARIS XL
- ✓ JD SPORTS
- ✓ KRUIDVAT
- ✓ KZEN
- ✓ LA GRANDE PHARMACIE
- ✓ LES FLAVEURS
- ✓ MAD'IN HOME
- ✓ MANIET
- ✓ MAROKINIA
- ✓ MEDIA MARKT
- ✓ OIL & VINEGAR
- ✓ OLIVIER DACHKIN
- ✓ ONLY
- ✓ ORANGE
- ✓ PEARLE OPTICIENS
- ✓ PLANETE WHISKY
- ✓ POINT CHAUD
- ✓ PRESS SHOP
- ✓ RESTORE
- ✓ SIX SHOP
- ✓ TERRASSE ST LAMBERT
- ✓ THE BODY SHOP
- ✓ THE STING
- ✓ TUI SHOP
- ✓ ULLA POPKEN
- ✓ VENIZI

#### **ARTICLE 6 : Renseignements**

Aucun renseignement concernant le concours organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

### **ARTICLE 7 : Les données personnelles**

Les données personnelles communiquées par les participants seront enregistrées dans les fichiers de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries Saint-Lambert et seront utilisées sur accord des participants, pour les tenir au courant des activités du centre commercial "Les Galeries St Lambert".

### **ARTICLE 8 : Le règlement**

Les participants au concours sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement.

### **ARTICLE 9 : Responsabilité**

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

### **ARTICLE 10 : Les plaintes**

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert  
p/o AG Real Estate Property Management  
Place Saint Lambert 27  
4000 Liège.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.